

VOIR NOS THÉMATIQUES 2019

MIEUX SE DÉPLACER
SUR LA CÔTELA CÔTE,
COMPLICE DE VOS ÉVASIONSSE LOGER,
GALÈRE À PERPÉTUITÉ ?RÉUSSIR LE
DE L'ÉDUCATION D

🕒 28.09.2019, 11:10

Débat régional avant d'accorder 100 000 francs au pôle multimédia accueillant NRTV

PREMIUM



Après les conseils communaux de Gland et de Nyon, le conseil intercommunal de Région de Nyon a accordé son financement au pôle multimédia qui accueille la télévision régionale. Archives Sigfredo Haro

PAR DSZ

TÉLÉVISION Après Gland et le chef-lieu, les délégués de Région de Nyon ont discuté davantage avant de valider l'investissement dans des studios audiovisuels qui serviront à la chaîne régionale. Le financement public de cette infrastructure est désormais bouclé.

Après le Conseil communal de Gland à fin août puis son homologue nyonnais, c'était au tour des délégués à Région de Nyon de se voir solliciter un investissement de 100 000 francs dans l'équipement d'un pôle multimédia qui abritera notamment la télévision régionale NRTV. Les deux villes, porteuses du projet avaient déjà accordé à elles deux 100 000 francs, sans que cela ne suscite de longs débats au sein des parlements communaux.

Des doutes dans les villages

Jeu à Genolier, le conseil intercommunal de Région de Nyon a été le théâtre d'une discussion un peu plus nourrie, alimentée par les doutes de plusieurs municipalités quant à la pertinence de ce soutien et même de la qualité de cet investissement, présenté comme un droit d'utilisation d'infrastructures communes plutôt qu'un achat de matériel.

«Nous peinons à discerner précisément la destination de ces fonds», a regretté Pierre-Alain Buttex, municipal de Gilly. Membre du comité directeur (Codir) en charge de la communication, Pierre-Alain Schmidt a répété le processus qui verra ce soutien versé dans les caisses de l'association à but non lucratif Communyon, laquelle l'apportera au capital de ce nouveau studio pour plusieurs chaînes de télévision.

Inégalités de soutien?

«Et que fait-on avec les autres médias locaux indépendants? On les soutient aussi?», a interrogé Marinella Page, de Bursins, suivie par un délégué de Begnins qui demande si les pouvoirs publics aideront aussi un boucher ou un maçon en quête d'investissement.

Membre du Codir, Daniel Rossellat a mis en lumière la différence entre Communyon, association à but non lucratif, et l'entreprise privée qui édite «La Côte». «Oui, la presse écrite connaît des difficultés, mais aucune télévision ne peut fonctionner sans des fonds publics», a rappelé le syndic de Nyon.

Indépendance des médias

La question de la ligne éditoriale des contenus produits par Nyon Région Télévision a aussi été agitée. «NRTV est-elle indépendante?», demandait Marinella Page, au vu des fonds publics injectés, en majeure partie par les deux villes du district. «Une charte éditoriale protège la liberté de la rédaction. C'est indispensable pour garantir sa crédibilité», a rassuré Daniel Rossellat.

Au moment du vote, les contestataires ont été largement minorisés. L'enveloppe de 100 000 francs a été accordée par 97 oui contre 11 non et 3 abstentions. Le volet public du financement des studios installés dans les locaux de la SEIC, à Gland, est ainsi complet: 200 000 francs sur le 1,2 million qu'auront coûté ces installations.